

DISPOSITIF

Préparation au concours

Lieutenant/lieutenante 1^{ère} classe sapeur-pompier professionnel

Pour l'accès à cette préparation, un test est programmé. En fonction de votre résultat, vous pouvez être orienté(e) :

- directement en préparation,
- vers une formation tremplin avant de suivre la préparation. Ce tremplin consiste en un **perfectionnement en communication écrite** (*analyse, synthèse, argumentation*) de 5 jours en présentiel + 2 jours à distance,
- ou être réorienté(e) vers un parcours de formation continue à définir avec votre collectivité si les résultats sont insuffisants.

Epreuves d'admissibilité	<p>Apprendre en autonomie <i>Apprendre à apprendre</i> <i>Utilisation des ressources à distance</i> Présentiel : 6h / 1 jour Distanciel : 3h / 0,5 jour</p> <p>Rédaction d'une note d'analyse <i>Méthodologie – Travail en mode Projet – 3 devoirs – 3 webinaires de correction – 1 concours blanc</i> <i>Utilisation des ressources à distance</i> Présentiel : 24h / 4 jours (dont 3h dédiées au concours blanc) Distanciel : 15h / 2,5 jours (dont 3h par devoir soit au total 9h pour 3 devoirs)</p> <p>Questionnaire à choix multiples <i>Méthodologie – 4 devoirs – 4 webinaires de correction</i> <i>Utilisation des ressources à distance</i> Présentiel : 6h / 1 jour Distanciel : 12h / 2 jours (dont 1h30 par devoir soit au total 6h pour 4 devoirs)</p>
Apports de connaissances	<p>Culture territoriale / SDIS Présentiel : 12h / 2 jours</p>
Epreuve d'admission pour les admissibles	<p>Entretien avec le jury <i>Projet professionnel et acquis de l'expérience – Méthodologie – Mise en situation</i> <i>Utilisation des ressources à distance</i> Présentiel : 12h / 2 jours Distanciel : 3h / 0,5 jour</p>

Pour connaître la programmation des préparations sur votre région, rendez-vous sur notre site www.cnfpt.fr puis géo-localisez-vous en choisissant votre département (menu déroulant) puis en 3 clics : entrez par la rubrique Evoluer/Préparations aux concours et examens/Je souhaite préparer un concours ou un examen.

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen.
L'inscription au concours ou à l'examen est une démarche personnelle que vous devez réaliser vous-même sur le site : <https://www.concours-territorial.fr/>